

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Trente-troisième session ordinaire
9-10 février 2020
Addis-Abeba (Éthiopie)

Assembly/AU/8(XXXIII)
Original : anglais

**RAPPORT DE SA MAJESTÉ MOHAMMED VI, ROI DU MAROC ET
LEADER DE L'UNION AFRICAINE EN CE QUI CONCERNE LA
MIGRATION, SUR LE SUIVI DE LA MISE EN PLACE DE
L'OBSERVATOIRE AFRICAIN DES MIGRATIONS AU MAROC**

Introduction

1. Lors du 28^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, Nous avons été désignés Leader sur les questions migratoires.
2. En cette qualité, Nous sommes engagés à n'épargner aucun effort pour apporter une contribution substantielle et concrète aux efforts de notre Organisation panafricaine dont la double mission est de relever les défis que pose la question migratoire et d'en saisir les opportunités.
3. A l'occasion du 29^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, Nous avons présenté un rapport préliminaire aux Chefs d'Etat et de Gouvernement africains afin d'élaborer une approche africaine cohérente de la question migratoire.
4. Lors du 30^{ème} sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, Nous avons concrétisé cette approche dans un rapport que Nous avons intitulé « *Pour un Agenda Africain sur la Migration* ».
5. Conçu selon une démarche inclusive et adopté à l'unanimité par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, *l'Agenda Africain sur la Migration* encourage le développement d'une approche novatrice et positive de la migration qui intègre les dynamiques régionales de la migration et œuvre en faveur de la réalisation du potentiel lié au binôme migration- développement, en adoptant le prisme de la sécurité humaine.
6. La dynamique enclenchée par *l'Agenda Africain sur la Migration* a été exposée dans un rapport que nous avons présenté, lors de la 32^{ème} Session Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine. Le rapport étudiait en particulier l'opérationnalisation des principales propositions de l'Agenda, que sont les créations d'un *Observatoire Africain des Migrations* et d'un *Poste d'Envoyé Spécial* de l'Union Africaine pour la Migration. Il présentait également les acquis et les enjeux du Pacte de Marrakech sur la migration, adopté le 10 décembre 2018, pour le continent africain.
7. Plus d'un an après l'adoption du Pacte de Marrakech, le rapport que Nous présentons à la 33^{ème} Session Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine se propose de revenir sur le rôle de l'Afrique dans la nouvelle gouvernance de la migration.
8. Il établit un état des lieux de la question migratoire en Afrique (I) ; il décline le rôle essentiel de *l'Observatoire africain des migrations* dans la gouvernance migratoire en Afrique (II) ; il affirme la place centrale de l'Afrique dans la mise en œuvre du Pacte de Marrakech (III).

I. La question migratoire en Afrique : un État des lieux

9. En 2019, les migrants internationaux dans le monde étaient au nombre de 272 millions, poursuivant une tendance à la hausse. Cependant, l'Afrique connaît des dynamiques particulières.

10. Le continent africain fait face à de grands défis mondiaux : la pauvreté, les conflits, l'insécurité, le changement climatique, mais aussi la croissance démographique, le chômage des jeunes ou encore l'urbanisation.

11. Dans ce contexte, la migration en Afrique est une question complexe, notamment en raison du manque de données et de la mixité des flux migratoires. Rappelons à cet égard que les migrants africains, les demandeurs d'asile et les déplacés de force empruntent souvent les mêmes routes migratoires.

12. La migration en Afrique pâtit également d'une fausse perception. Elle est en effet souvent associée uniquement à la pauvreté, alors que d'autres facteurs sont à l'origine du phénomène, comme le changement climatique.

13. Le changement climatique constitue un moteur de migration forcée en Afrique. Les inondations, la sécheresse et autres effets du changement climatique chassent des millions d'Africaines et d'Africains de chez eux.

14. L'Afrique est le continent le plus touché par le phénomène nouveau des « migrants climatiques ». Sur les 140 millions de migrants potentiels du fait du changement climatique, plus de la moitié -soit quelque 86 millions de personnes- pourraient appartenir à l'Afrique subsaharienne, d'ici à 2050.

15. La migration est un facteur de développement. Les migrants ont envoyé 529 milliards de dollars dans leurs pays d'origine en 2018. Ces transferts de fonds représentent très souvent des sommes supérieures à l'aide publique au développement et aux investissements directs étrangers.

16. Cependant, l'Afrique est le continent qui reçoit le moins d'envois de fonds. Bien que les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne aient augmenté pratiquement de 10 % en 2018, ils restent les plus faibles au monde : leur montant est de 46 milliards de dollars, contre 143 milliards en Asie de l'Est et Pacifique, 131 en Asie du Sud, 88 en Amérique Latine et 59 en Europe et Asie orientale.

17. L'Afrique a les coûts les plus élevés au monde en matière d'envois de fonds. Alors que l'objectif mondial est de 3% (cible 7 de l'ODD7), l'Afrique a des coûts très onéreux qui s'élèvent à plus de 9%, sans connaître de tendance à la baisse.

18. Le transfert des fonds représente un potentiel inexploité. Il peut constituer un véritable levier pour le développement endogène du continent. En ce sens, la digitalisation des transferts de fonds doit s'accompagner d'une traçabilité accrue et d'une utilisation productive et durable de l'épargne par les diasporas, afin de créer de la

richesse sur le long terme.

19. La contribution des migrants au développement ne se fait pas à sens unique. Elle ne se résume pas seulement aux transferts de fonds vers les pays d'origine ; elle contribue également au développement au sein des pays d'accueil. Et ce, d'autant plus qu'un grand nombre de migrants internationaux se trouvent dans les pays en développement.

20. Pour autant, les stéréotypes autour des migrants africains demeurent un lieu commun universel. Les approches sécuritaires, les instrumentalisations politiciennes et les calculs électoraux participent de la déformation du phénomène migratoire.

- **La migration internationale n'est pas africaine.** Moins de 14% seulement des migrants internationaux sont africains, soit moins d'un 1 migrant sur 5 qui est africain. Aucun pays africain ne fait partie des 10 premiers pays d'origine de migrants internationaux.
- **La migration africaine est intracontinentale.** L'Africain émigre peu à l'international. Moins de 3% de la population africaine a émigré à l'international. Les trajectoires africaines ne sont pas Sud-Nord, mais Sud-Sud. Depuis 2005, la migration Sud-Sud a augmenté plus rapidement que la migration Sud-Nord.
- **L'Afrique est davantage une terre d'immigration que d'émigration.** L'Afrique accueille plus de migrants qu'elle n'en envoie. Avec une augmentation de 67% en 10 ans, c'est le continent qui a connu la plus grande augmentation de migrants.
- **La migration africaine est intra régionale.** Lorsque l'Africain émigre, il se déplace dans les pays limitrophes, autour de pôles d'attraction et de bassins de migration. En 2019, plus de 8 migrants internationaux sur 10 en Afrique subsaharienne (89 %) sont nés dans leur région de résidence.
- **La migration intra-régionale est en grande partie une migration de main d'œuvre.** Les Africains sont à la recherche d'emplois dans les marchés du travail des pays voisins.
- **L'Afrique n'est pas aux portes de l'Europe.** Les Africains ne sont pas les premiers demandeurs d'asile en Europe.
- **L'immigration européenne n'est pas africaine.** Il n'existe pas de déferlement sur l'Europe de hordes africaines. Moins de 12% du total des flux migratoires vers l'Europe proviennent d'Afrique.

21. L'Afrique paie un lourd tribut sur le plan migratoire. Alors que seulement 14% des migrants internationaux sont originaires de notre continent, 1/3 des morts identifiés

le long des routes migratoires est africain.

II. L'OBSERVATOIRE AFRICAIN DES MIGRATIONS : AU SERVICE D'UNE GOUVERNANCE ECLAIREE DE LA MIGRATION EN AFRIQUE

22. L'Etat des lieux de la question migratoire en Afrique démontre que les stéréotypes et les contre-vérités liés à la migration ne résistent pas à l'examen. C'est par méconnaissance de fond du phénomène migratoire que s'opère cette déformation. Et cette déformation est accrue par une absence de production interne des récits sur la migration : en effet, les principales études et données sur la migration ne sont pas produites en Afrique et sont, de ce fait, déconnectées de la réalité.

23. C'est en réponse à un besoin structurel en matière de données fiables sur les migrations, que s'inscrit l'Observatoire Africain des migrations, que Nous avons proposé dans le cadre de l'Agenda Africain sur la Migration. La proposition procède du constat que les données sur les migrations sont aussi rares qu'essentielles et s'appuie sur l'idée fondamentale selon laquelle une meilleure gouvernance de la migration requiert une amélioration significative des données quantitatives et qualitatives sur la migration.

24. L'Observatoire Africain des Migrations est une institution de l'Union Africaine articulée autour d'une triple fonction de compréhension, d'anticipation et d'action. Les activités de l'Observatoire, qui sont de nature technique et opérationnelle, permettront de générer une meilleure connaissance du phénomène migratoire, de créer un narratif africain sur la migration, de renseigner et de favoriser l'harmonisation de politiques migratoires efficaces.

25. Ainsi, grâce à l'Observatoire que le Maroc abritera, l'Afrique disposera d'un outil de plaidoyer et d'aide à la prise de décision. Les données migratoires solides et fiables constituent autant d'outils indispensables à l'élaboration de politiques pertinentes, efficaces et adaptées à la réalité. Elles permettront à nos pays d'identifier les destinations de nos ressortissants, de nos jeunes, de nos femmes et de nos enfants, de connaître leurs itinéraires, de prendre la mesure des dangers et des risques qu'ils courent et aussi des facteurs qui les ont poussés à quitter leurs foyers. Il s'agira, dès lors, d'anticiper et d'agir en conséquence, non pas pour nuire aux migrants, mais bien plutôt pour leur offrir des conditions de vie meilleures, leur permettant de contribuer au développement du continent.

26. Par ailleurs, ce mécanisme régional de collecte, d'analyse, de gestion et d'échange de données dote l'Afrique d'un levier de développement. Les données sont d'autant plus utiles qu'elles permettent non seulement de connaître le degré d'influence des migrants sur les différents secteurs-clés pour le développement, mais aussi d'évaluer les politiques publiques des pays africains dans ces secteurs économiques et de renforcer, ainsi, l'impact des migrations sur le développement, aussi bien pour les pays d'origine que d'accueil.

27. L'Afrique gagnera, également, un instrument en faveur de la coordination. L'Observatoire implique une double coordination : au niveau national entre les différents départements et au niveau continental entre les différentes *Communautés Economiques Régionales*. Une base de données, actualisées, exhaustives et comparables à l'échelle régionale et internationale est, en effet, tributaire d'une harmonisation en termes de méthodologie de collecte et de définition des concepts.

28. Le rôle prépondérant du Maroc dans la conception, le développement et la mise en œuvre de l'Observatoire est consubstantiel à Notre engagement en faveur d'une nouvelle gouvernance de la migration. Le Maroc n'a ménagé aucun effort pour réaliser chacune des étapes visant la concrétisation de Notre proposition de mise en place de l'Observatoire Africain des Migrations.

29. Le Maroc a été à la hauteur de ses engagements, en mettant à la disposition de notre Organisation, des locaux modernes et équipés, conformes aux normes et standards internationaux, qui abritent ce nouveau mécanisme africain et lui offrent **toutes les conditions nécessaires au démarrage effectif de ses activités.**

30. Dès lors, à travers ce rapport, le Maroc qui joint la parole à l'action, se réjouit d'annoncer, le lancement prochain de l'Observatoire Africain des Migrations, à la suite des travaux de ce Sommet. Le choix de cette date a toute sa pertinence, en ce qu'elle intervient à un moment où l'action en matière de migration doit, absolument, suivre son cours, garder le *momentum* et demeurer au cœur des priorités africaines.

III. L'AFRIQUE : UN ACTEUR CENTRAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE MARRAKECH

31. L'Observatoire est également un outil en faveur de la mise en œuvre du Pacte de Marrakech sur les migrations, lequel reconnaît la nécessité d'optimiser les avantages globaux de la migration, tout en tenant compte des risques et des défis que rencontrent les migrants et les communautés dans les pays d'origine, de transit ou de destination.

32. Le Pacte mondial pour les migrations représente, pour nous Africains, une occasion historique de nous exprimer d'une seule voix, d'améliorer la coopération internationale en matière de migration et de renforcer la contribution de la migration au développement durable. Il offre également l'opportunité de mieux tirer parti des avantages des migrations, par un renforcement de l'utilisation des voies régulières de la migration, la protection des droits des migrants, et un nouvel investissement en faveur du développement.

33. Dans ce contexte, et alors que le Pacte de Marrakech sur les Migrations a été le couronnement de plusieurs mois de négociations, Nous avons plaidé, lors du processus d'élaboration, en faveur d'un Pacte qui se situe dans l'intérêt de l'Afrique. Nous avons œuvré pour que ce Pacte s'appuie sur le droit international relatif aux droits de l'homme ainsi que sur l'ensemble des conventions et traités internationaux

relatifs à la lutte contre le crime organisé, la traite des personnes et l'esclavage, à la lutte contre le changement climatique, aux droits des travailleurs migrants, ainsi qu'à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

34. A chacune des étapes du processus d'adoption du Pacte, la participation du Royaume du Maroc s'est imprégnée de Notre mandat. L'Afrique se trouvait ainsi au cœur du Message que Nous avons adressé aux participants. Nous affirmons à cette occasion : *La conférence de Marrakech était, avant tout, un appel à l'action. A cet appel, l'Afrique répond d'ores et déjà présent ! Elle n'entend pas être en marge. L'Afrique ne sera pas l'objet du Pacte Mondial. Elle en sera un acteur. Un acteur central.*

35. Or, le Pacte Mondial n'est pas une fin en soi. Il ne fait sens que par sa mise en œuvre effective. Dès lors, nous sommes appelés à élaborer ensemble un plan régional pour le mettre en œuvre ; il sera renforcé par des plans d'actions nationaux pour que nos politiques migratoires soient en harmonie avec l'objectif global du Pacte mondial.

36. L'Agenda Africain pour la Migration issu de Notre mandat de Leader définit notre feuille de route. Il a anticipé l'importance de la connaissance des dynamiques migratoires consacrée par le Pacte Mondial, en dédiant à cet objectif une institution à part entière : *l'Observatoire africain des migrations* qui a été appuyé nommément par le Pacte.

37. Notre feuille de route s'articule autour de 4 axes: des politiques nationales africaines renseignées et efficaces ; une coordination sous-régionale à travers les Communautés Économiques Régionales dont le rôle en matière d'intégration est indéniable ; une perspective continentale faisant de la migration dans Notre continent africain un levier du co-développement, un pilier de la coopération sud-sud et un vecteur de solidarité entre Nos pays et un partenariat international responsable qui devra faciliter la migration et la mobilité de façon sûre, ordonnée et régulière.

38. Notre vision est en convergence avec la dimension régionale octroyée par le Pacte de Marrakech de mise en œuvre de ses dispositions, en ce qu'il encourage, dans son article 50, les commissions économiques régionales des Nations Unies ou les instances de consultation régionales, à examiner l'application du Pacte mondial dans leur région respective, à compter de 2020.

39. Dans ce contexte et dans la lignée de Notre mandat de Leader sur la Question de la Migration en Afrique, Nous proposons d'abriter, en 2020, le Forum régional africain pour la mise en œuvre du Pacte de Marrakech. Il servira de réunion préparatoire africaine au Forum d'examen des migrations internationales de 2022.

40. Le Maroc suggère d'accueillir ce 1^{er} Forum régional Africain le 10 décembre 2020, à Marrakech afin de commémorer le deuxième anniversaire du Pacte de Marrakech et de le faire coïncider avec la célébration de la journée internationale des droits de l'Homme. Pour effectuer un bilan de sa mise en œuvre africaine, Nous sommes convaincus qu'il n'est pas de lieu plus symbolique que celui même où il fut adopté.

41. Le Maroc est disposé à partager son expérience nationale en matière de gestion migratoire – reconnue par les Nations Unies comme modèle pouvant inspirer d'autres pays – avec les pays frères africains qui le souhaitent. Notre stratégie nationale d'immigration et d'asile, à la fois globale, humaniste et responsable, est en effet en parfaite adéquation avec les dispositions et objectifs du Pacte de Marrakech.

42. De même, les opérations de régularisation dont ont bénéficié les migrants en situation irrégulière au Maroc s'inscrivent dans les efforts du Pacte visant à favoriser les voies régulières de migrations. L'accès des migrants à l'éducation, au travail et à la santé contribue non seulement à leur intégration, mais également à la création de conditions favorables qui leur permettent de contribuer à l'enrichissement et au développement des lieux où ils s'installent.

43. Aussi, les mesures prises par le Maroc pour éradiquer le trafic de migrants ainsi que l'adoption d'un cadre juridique en matière de lutte contre la traite des personnes a pour dessein la réduction des situations de fragilité et de risques auxquels les migrants sont confrontés ainsi que la protection et le respect de leurs droits.

44. La politique migratoire du Maroc constitue une dimension fondamentale de la politique africaine du Royaume, en ce qu'elle vise, entre autres, à lutter contre les causes profondes de la migration. A travers l'intégration du binôme migration-développement dans ses politiques publiques, le Maroc contribue, en effet, à favoriser l'émergence, le développement et la prospérité du continent africain, dans son intégralité.

45. C'est, du reste, en coordination et en coopération avec ses voisins et ses partenaires que le Maroc met en œuvre sa politique migratoire afin de garantir que la migration à destination et en provenance du Maroc se fasse de manière sûre, ordonnée et régulière.

Conclusion

46. Ce rapport Nous a permis d'établir un état des lieux de la question migratoire dans le continent et de rappeler le rôle clé de *l'Observatoire africain des migrations* dans la gouvernance migratoire en Afrique. L'observatoire est une réponse à un besoin structurel en matière de données fiables sur les migrations. Il renseigne l'Afrique sur l'évolution des dynamiques migratoires et la dote d'un outil de défense et de support à la prise de décision, d'un levier de développement et d'un instrument en faveur de la coordination.

47. Par ailleurs, en instaurant *l'Observatoire Africain des migrations*, l'Afrique met en œuvre le Pacte de Marrakech sur les migrations. L'Afrique s'érige ainsi un acteur central de la mise en œuvre du Pacte mondial. En mesurant l'importance d'une gouvernance migratoire mutuellement bénéfique à la fois pour les pays d'origine, de transit et d'accueil, notre continent se hisse à la hauteur de ses engagements.

48. A travers la tenue, au Maroc, d'un forum régional africain sur la mise en œuvre du Pacte, notre Continent assume ses responsabilités, maintenant, par là-même, le *momentum* nécessaire autour d'une gestion multilatérale de la question migratoire, bénéfique aux populations de l'Afrique, et en particulier à sa jeunesse.

49. Le vœu que Nous formons est que Notre mandat de Leader sur la Question de la Migration trouve en la jeunesse africaine son principal dessein. Les politiques migratoires centrées sur le développement offriront à notre jeunesse de nouvelles opportunités, qui font de la migration un choix, et non une nécessité.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2020-02-10

Report of His Majesty Mohammed VI, King of Morocco, African Leader on the Issue of Migration on the Follow-Up to the Establishment of the African Migrations Observatory in Morocco

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8972>

Downloaded from African Union Common Repository